académie paulyphonie · 2027

autorisation parentale

pour tout participant mineur · à renvoyer signée avec le formulaire d'inscription et la fiche sanitaire

1 · l'adulte responsable et le mineur

Je soussigné(e), titulaire de l'autorité parentale ou tuteur légal :

nom | prénom | qualité (mère, père, tuteur…)

adresse | téléphone joignable pendant toute la session

agissant pour le mineur :

nom | prénom | date de naissance (jj/mm/aaaa)

à l'académie Paulyphonie, du 21 juillet au 1er août 2027 (arrivée à l'internat le 20 juillet), à Pau, organisée par Association Paulyphonie des Bleuets.

2 · participation

- ☐ J'autorise le mineur à participer à l'académie, selon la formule choisie au formulaire d'inscription, aux cours, masterclasses, stages, restitutions et aux spectacles du festival jusqu'au 1er août 2027.
- ☐ J'ai lu le **règlement intérieur** et je l'ai expliqué au mineur. Je m'engage à ce qu'il le respecte.

3 · soins et hospitalisation en urgence

- ☐ **J'autorise** la direction de l'académie à faire appel aux services de secours (15, 18 ou 112) et à faire transporter le mineur vers un établissement de santé.
- ☐ **J'autorise** les médecins à pratiquer, en cas d'urgence, les soins, examens et interventions médicales ou chirurgicales nécessaires à son état, y compris une hospitalisation et une anesthésie, après que j'aurai été prévenu(e) dans les meilleurs délais.
- ☐ Je remets la **fiche sanitaire** du mineur (document joint) et m'engage à signaler tout changement avant le début de la session. Les médicaments éventuels seront remis à l'arrivée, dans leur emballage d'origine avec l'ordonnance.

Dans tous les cas, l'organisateur me prévient sans délai. Je peux être joint(e) aux numéros indiqués ci-dessus et ci-dessous.

autre personne à prévenir : nom, prénom, lien | téléphone

4 · droit à l'image

- ☐ Le mineur est photographié, filmé et enregistré dans les conditions du document **« droit à l'image »**, que je signe séparément (il en précise les usages autorisés).

5 · sorties, déplacements et concerts

- ☐ J'autorise le mineur à se déplacer **à pied**, en groupe ou accompagné, entre les lieux de l'académie (internat, CRR de Pau) et les lieux des concerts du festival.
- ☐ J'autorise le mineur à participer aux **concerts d'élèves en ville** (musique en ville), organisés à l'initiative des élèves, aux lieux et horaires confirmés par l'organisateur, hors temps de pluie.
- ☐ Je prends acte que le mineur, **s'il est hébergé** à l'internat, ne sort pas après le repas du soir et se trouve dans sa chambre à 22 h 30. L'hébergement des mineurs n'est pas garanti : il reste soumis à la décision des autorités compétentes.

☐ **Pauses entre les cours :** j'autorise le mineur à quitter seul le CRR de Pau (hors temps de cours et de repas pris sur place).

☐ **Pauses entre les cours :** je n'autorise pas le mineur à quitter seul le CRR de Pau.

6 · responsabilité en dehors des cours

Mineur non hébergé. L'organisateur est responsable du mineur pendant les cours, masterclasses, stages, restitutions, repas pris sur place et activités organisées, aux horaires du programme communiqué. En dehors de ces temps (trajets, soirées, nuits, pauses non encadrées), le mineur reste sous ma responsabilité ou celle de la personne que je désigne.

Mineur hébergé (si l'hébergement est confirmé). L'organisateur est responsable du mineur pendant toute la durée de l'hébergement, y compris la nuit, dans les conditions du règlement et de la réglementation applicable.

personne(s) autorisée(s) à venir chercher le mineur à la fin de la session ou pendant celle-ci (nom, lien, téléphone)

☐ Le mineur **rentre seul** à la fin des cours (18 h) jusqu'à son domicile ou son hôtel.

☐ Le mineur est **récupéré** par une personne désignée ci-dessus.

7 · signature

Chaque parent est présumé agir avec l'accord de l'autre pour les actes usuels (code civil, art. 372-2) ; pour les actes graves (intervention chirurgicale, par exemple) et pour le droit à l'image, l'accord des deux parents est attendu. Si un seul parent signe, il déclare ci-dessous agir avec l'accord de l'autre ou exercer seul l'autorité parentale.

☐ Un seul parent signe : **j'agis avec l'accord de l'autre parent**, ou **j'exerce seul(e) l'autorité parentale** (précisez si exercice exclusif : jugement ou décision).

fait à

le

signature du représentant légal 1 (« lu et approuvé »)

signature du représentant légal 2, si possible